MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

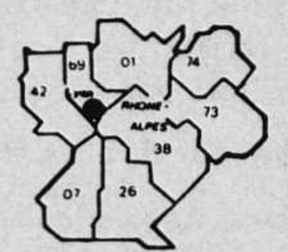
®

Avertissements agricoles

BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

EDITION ARBO. VITI.

RÉGION RHÔNE-ALPES



DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES

Tél. : 78.63.25.65

ABONNEMENT ANNUEL : 125 F
RÉGISSEUR RECETTES D.R.A.F.

165, rue Garibaldi -Bât. B- B.P. 3202 - 69401 LYON CEDEX 03

5 Juillet 1988 N° de série continue 362 Bulletin n° 16

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES, DES POIRES ET DES NOIX : renouvelez les traitements.
MINEUSE CERCLEE : début du deuxième vol.
PSYLLE DU POIRIER : éclosion des larves de la troisième génération.
TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER : intensification du second vol
TOUS ARBRES FRUITIERS : Acariens : attention aux remontées des populations

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Le vol se poursuit dans tous les secteurs de la région avec une intensité variable. Dans la région lyonnaise la dernière ponte remonte au 26 Juin.

Les traitements ovicides appliqués au début du mois de Juin ont dû être renouvelés ; dans le cas contraire, effectuez un traitement le plus tôt possible.

Pour les produits larvicides positionnés à partir de la mi-Juin, nous vous recommandons de renouveler ces applications.

Date des renouvellements des insecticides à action larvicide : région de Valence, Ardèche (La Voulte, St Laurent du Pape, Vernoux...), **le 2 Juillet** .

Nord de la Drôme et de l'Ardèche, Isère (Chanas, Anjou...), Loire (Chavanay, Condrieu...), **le 5 Juillet** .

Région lyonnaise, Loire (Maclas, Véranne, Pélussin, Chagnon...) : **le 8 Juillet** .

Ain, Savoie (La Motte Servolex) : **le 8 Juillet** .

Savoie (Verrens Arvey, Châteauneuf...) : **le 10 Juillet** .

Haute-Savoie : attendez un prochain Bulletin avant de réintervenir.

Ces dates sont données à titre indicatif et peuvent être modifiées selon les parcelles (exposition, niveau du risque, etc...)

MINEUSE CERCLEE

Début du deuxième vol : du 2 Juillet au 10 Juillet pour une grande partie de la région (de Valence à la région lyonnaise).

Dans les vergers où ce parasite cause des dégâts, intervenez avant le 10 Juillet avec un produit ovicide : DIMILIN, DART, INSEGAR.

Dans les parcelles dont la production est destinée à l'exportation vers les pays d'Amérique du Nord, seul le méthomyl (LANNATE 20 L, METOVER) peut être utilisé ; ce produit sera appliqué ultérieurement.

P. 1625

Imprimerie de la Région RHÔNE-ALPES - Directeur Gérant : J.C. FAUDRIN - Commission Paritaire de Presse N° 477 AD

PSYLLE DU POIRIER

Dans de nombreux vergers de la région, des oeufs prêts à éclore constituent le stade dominant. Toutefois le problème "psylle" ne peut être résolu qu'au niveau de la parcelle, aussi observez les jeunes pousses avant d'intervenir.

Seuil d'intervention : 20 % de pousses infestées.

Les applications à base d'amitraze (TUDY - MAITAC) ou de phosmet (IMIDAN) doivent être dirigées sur les larves jeunes. D'une manière générale, si une application est envisagée, elle sera effectuée avant le 10 Juillet.

Des prédateurs se développent actuellement dans les vergers, aussi utilisez des pesticides qui respectent ces insectes.

L'amitraze est efficace sur acariens.
Le phosmet est efficace contre le carpocapse.

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Dans les vergers où des tâches de tavelure sont apparues durant le printemps, maintenez une protection ; il ne faut pas oublier qu'à partir de ces fructifications des spores sont disséminées lors de chaque pluie et contaminent les feuilles et les fruits encore sains. Aussi nous vous recommandons d'intervenir dans les 24 h qui suivent une précipitation avec un produit de contact.

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER

Le deuxième vol s'intensifie notamment dans le sud de la région (St Laurent du Pape, St Sauveur de Montagut, Valence...) où des prises importantes dans les pièges sexuels ont été observées durant les derniers jours du mois de Juin.

Quel que soit le secteur de la région, protégez les variétés qui seront récoltées durant la deuxième quinzaine du mois de Juillet.

MONILIA SUR PECHE

Les conditions climatiques actuelles sont très favorables au développement du monilia sur fruit, aussi lors de l'application contre la tordeuse orientale, ajoutez un fongicide efficace contre cette maladie.

Produits utilisables :			Délai d'emploi avant récolte :
bénomyl	30 g de ma/hl	BENLATE	sans délai avant récolte
carbendazime	30 g de ma/hl	Nomb. spéc.	sans délai avant récolte
iprodione	75 g de ma/hl	KIDAN - ROVRAL	délai : 15 j avant récolte
procymidone	75 g de ma/hl	SUMISCLEX	délai : 8 j avant récolte
triforine	33,25 g de ma/hl	SAPROL - DENARIN	sans délai avant récolte
vinchlozoline	50 g de ma/hl	RONILAN	sans délai avant récolte

BACTERIOSE - ANTHRACNOSE DU NOYER

Renouveler les traitements soigneusement car la croissance du végétal continue. Il s'agit donc d'effectuer une protection efficace.

CARPOCAPSE DU NOYER

Le vol diminue en intensité, mais il continue. Il apparaît nécessaire de renouveler les traitements :

1) pour les traitements ovicides effectués avant le 18 Juin : un traitement larvicide est conseillé trois semaines après cette première application.

2) Traitements larvicides réalisés à partir du 18 Juin : renouveler 15 jours après.

3) Pour les plantations non traitées à ce jour, réaliser une première application dès réception en adjoignant un produit contre Bactériose et Anthracnose.

..

TOUS ARBRES FRUITIERS

ACARIENS

La situation est très variable selon les vergers ; des remontées de population s'observent notamment sur pommiers et poiriers.

Une intervention se justifie dès que 70 % du feuillage est occupé par des formes mobiles.

En Savoie ce seuil est atteint dans de nombreux vergers.

Si vous utilisez un acaricide, choisissez un produit efficace sur larves et adultes.

VIGNE

TORDEUSES DE LA GRAPPE	: traitement 2ème génération
ACARIENS et CICADELLES	: surveillez les populations qui augmentent
BOTRYTIS	: 2ème traitement à la fermeture de la grappe

TORDEUSES DE LA GRAPPE

Les vols de la 2ème génération ont débuté depuis le 20 Juin dans les zones précoces de la Vallée du Rhône et du Beaujolais, depuis le 25 Juin en Savoie, le 27 Juin en Bugey.

En Haute-Savoie, dans la Loire (Forez et Roannais) et dans le Diois les vols sont plus tardifs.

Préconisations

- dans le Sud de l'Ardèche, le Sud de la Drôme et les Côteaux exposés au Sud à Tain l'Hermitage, traitez rapidement vers le 6 ou 7 Juillet.
- dans le reste des Côtes du Rhône (entre Valence et Vienne) traitez en fin de semaine (à partir du 7 Juillet) ou éventuellement le 11 Juillet dans les zones d'altitude plus tardives.
- dans les Côteaux du lyonnais, traitez à partir du 7 Juillet dans le secteur de Millery, à partir du 11 Juillet dans les zones plus tardives (Savigny).
- en Savoie traitez à partir du 11 Juillet en zones précoces et moyennes (Chindrieux, Jongieux, Chignin, Apremont et Vallée de l'Isère). Dans les zones plus en altitude traitez quelques jours plus tard.
- en Bugey traitez à partir du 11 Juillet.
- dans le Diois, la Loire (Forez et Roannais) et en Haute-Savoie les traitements devront être plus tardifs, aux environs du 15 Juillet.

Produits à utiliser :

- Le tableau des produits avait été envoyé avec le Bulletin n° 12 du 26 Mai. Si vous subissez régulièrement de fortes attaques de vers de la grappe, choisissez un produit à longue rémanence ou bien renouvelez le traitement en fin de rémanence du produit (elle est indiquée sur le tableau).
- Utilisation de l'INSEGAR
  Ce produit doit être utilisé précocement avant l'éclosion des oeufs. Il est encore possible de l'utiliser dans les régions où le traitement classique devrait être fait après le 11 Juillet. Dans ces régions utilisez l'INSEGAR dès maintenant.
- Attention à l'ORTHENE : ce produit est interdit sur vigne.
  Depuis 1985 l'ORTHENE n'est plus autorisé pour les traitements des vignes.

P626

.../...

ACARIENS : Surveillez les augmentations de populations

Intervenez si vous observez plus de 30 % de feuilles occupées par un acarien.

CICADELLE VERTE et CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

En cas de présence de l'une de ces cicadelles, choisissez un produit "Vers de la grappe" efficace contre la cicadelle que vous observez (voir les Bulletins n° 13 - 14 et 15).

COCHENILLES

Si vous avez des attaques de cochenilles, c'est le moment d'intervenir contre les jeunes larves mobiles. Deux interventions à 15 jours d'intervalle sont conseillées.

Produits utilisables :

ULTRACIDE, EKALUX ou des produits à base d'oléoparathion.

BOTRYTIS

Le deuxième traitement devra être fait à la fermeture de la grappe. Utilisez du SILBOS DF, du SUMICO ou un produit conventionnel (voir Bulletin n° 14 du 15 Juin en page 4).

MILDIOU - OIDIUM - BLACK-ROT

Les périodes orageuses que nous continuons de subir maintiennent un risque élevé de maladies.

Maintenez donc une bonne protection.